

**5ème Conférence des Etats parties – San José de Costa Rica – du 1 au 5
septembre 2014-**

Intervention du Royaume de Belgique -

Mr. le Président,

Je voudrais tout d’abord vous féliciter pour votre Présidence et vous remercier de nous accueillir si agréablement à San Jose.

Cette Présidence est aussi une reconnaissance du profond engagement du Costa Rica, depuis de très nombreuses années, dans la recherche de la paix, dans le désarmement et la protection des civils dans les régions de conflits. La Belgique vous souhaite un plein succès pour cette présidence charnière qui nous mènera à la 1^{ère} Conférence de révision à Dubrovnik en septembre 2015.

Je voudrais profiter de l’occasion qui m’est donnée en ayant la parole, pour également remercier la Zambie, présidence sortante, pour avoir engagé la mise en œuvre des conclusions adoptées à Lusaka et particulièrement la procédure de recrutement du directeur du nouvel ISU.

Monsieur le Président,

La Belgique s’aligne bien entendu sur la déclaration faite hier pour l’ Union européenne mais souhaite souligner les points suivants à titre national.

Les répercussions légales et humanitaires qu’a eues, jusqu’a présent, la Convention sur les armes a sous munitions sont extrêmement importantes et ce type de traité a permis de faire un saut qualitatif fondamental en matière de droit humanitaire. Immanquablement , néanmoins, sa mise en œuvre se heurte encore à certains obstacles.

Ainsi, entre la 3ème et la 4ème assemblée des Etats parties, pas moins de 7 états signataires avaient ratifié la convention. Par contre, depuis 1 an, seul un état a rejoint la communauté des Etats membres. L'annonce de l'adhésion de la République du Congo et de l'adhésion de Belize sont, dans ce contexte, d'excellentes nouvelles.

Pendant ce temps, toutefois, l'usage de sous munitions a été rapporté dans trois pays non membres, notamment en Syrie, ce qui a été condamné par de multiples Etats parties dont la Belgique.

L'interdiction absolue des armes à sous munitions imposé par la convention a déjà amené des pays détenteurs de ce type d'engin qui ne sont pas parties à la convention à réévaluer leurs politiques, doctrines et technologies en la matière et nous avons la conviction que, grâce à la reconnaissance de la norme de référence établie par la convention, ce type d'armes sera de plus en plus marginalisé. Néanmoins, comme c'est le cas dans la Convention d'Ottawa, le caractère universel de la Convention sur les armes à sous munitions reste l'objectif ultime partagé par tous les états parties et pour lequel ils se sont engagés aux termes même de la convention.

Selon nous, en matière d'universalisation, la question-clé consiste probablement moins à se demander comment les démarches d'outreach peuvent se multiplier mais plutôt comment ces démarches peuvent être mieux ciblées pour obtenir un résultat.

Ainsi nous considérons qu'une attention particulière devrait être apportée aux pays qui ne sont pas affectés et qui, par conséquent, n'ont pas mis l'adhésion à la convention très haut dans la liste de leurs priorités. De même pourraient constituer une cible prioritaire de nos démarches les pays dont l'arsenal d'armes à sous munitions est stocké, ce qui en simplifie la destruction. La démarche de l'adhésion à la convention s'en trouverait pour eux simplifiée et permettrait de donner un nouvel élan à son universalisation.

Il est évident qu'en parallèle, les efforts destinés à convaincre les états utilisateurs ne doivent pas être interrompus.

En matière d'assistance aux victimes nous sommes face également à nombre de défis liés à la présence, en parallèle, de différents instruments s'adressant à l'assistance aux victimes de divers engins explosifs de guerre ou plus généralement à l'ensemble des personnes handicapées. Il s'agit ici de définir comment des synergies peuvent être développées entre ces divers instruments pour garantir et maximiser les résultats concrets des investissements importants qui sont réalisés.

Nous considérons également que les synergies doivent être développées pour renforcer l'action des Etats parties, des organisations internationales et des ONG's actives dans ce domaine.

Le rapportage constitue également pour la Belgique l'un des défis de la mise en œuvre de la convention et nous interviendrons sur ce point plus avant dans la conférence.

Enfin je voudrais souligner in fine Monsieur le Président que la Belgique, tout en étant consciente des circonstances spécifiques propres à chaque pays, considère que les Etats Parties à la Convention d'Ottawa devraient s'efforcer d'adhérer à la convention d'Oslo. Nous sommes convaincus de l'avantage politique pour tous les états de développer leur politique de sécurité humaine de manière intégrée.

Je terminerai en réitérant tous nos vœux de succès pour votre présidence.

Je vous remercie Mr le Président.